

# Comment accéder à la saisie avancée ?

La saisie avancée (édition) d'une notice permet notamment:

1. [la publication d'une notice à l'état brouillon](#);
2. [l'ajout et/ou la correction des métadonnées y associées](#);
3. [l'ajout d'un texte intégral et/ou de documents secondaires](#);
4. [l'ajout et/ou correction des liens attribués à la notice \(vers des personnes, unités et/ou groupes\)](#).

Elle est accessible en éditant une notice existant (état brouillon ou public):



ou bien en appuyant sur « Éditer » dans l'étape de révision lors de la création d'une nouvelle notice (saisie avec ou sans identifiant):



---

Révision #6

Créé 15 janvier 2024 00:08:24 par Hamza Karmouche

Mis à jour 27 février 2024 16:50:46 par Hamza Karmouche